SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
03 FEVRIER 2020 – 19H00 –

Convocation du 28 janvier 2020

PRESENTS : Jean-Marc RUBAT DU MERAC, Gérard BARUT, Dominique LEGRAND, Jean-Marie PERROT, Edwige MOREL, Catherine CRAEN, Thierry GRENARD, Philippe MERMET

ABSENTS :
Excusés : Pascal BRUBACHER, pouvoir à Edwige MOREL
Julien DEFFRADAS, pouvoir à Thierry GRENARD

Non excusés : MM

SECRETAIRE DE SEANCE : LEGRAND Dominique

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2019

Délibération 01/2020

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 21 novembre 2019, transmis préalablement par voie électronique aux conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **8** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- Approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2019.

2. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération 02/2020

Monsieur le Maire demande à J.M PERROT s'il veut commenter l'évolution du compte administratif qui établit et reflète le bilan sur les 6 ans du mandat.
C. CRAEN propose de mettre les graphiques et données sur le site. Cela ne serait pas judicieux car sans explication, les tableaux et chiffres ne veulent rien dire.

Une aparté est faite concernant le budget 2020 et plus précisément sur le suivi de la demande de subvention au titre du FEADER pour la rénovation énergétique du Bâtiment de la Poste / O.T.. Les Conseillers régionaux étudient le dossier sous sa forme juridique et Monsieur le Maire indique que nous pouvons espérer une réponse d'ici 6 mois. L'Assemblée propose que la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude provisionne, sur son budget 2020, la somme de 88 440 € au cas ou le FEADER ne serait pas versé pour que la Commune puisse être remboursée des sommes avancées lors de cette opération et ne pas grever le budget communal. Il est précisé que pour l'ensemble des travaux du mandat un seul emprunt d'un montant de 90 000 € à taux zéro a été réalisé. Lors du prochain mandat il faudra inscrire les travaux suivants : Entretien des bâtiments (isolation de la toiture 60 Le Village), travaux de voirie, T. GRENARD souligne que le bâtiment à isoler en premier serait l'ancienne mairie car c'est un gouffre énergivore.

Monsieur le Maire procède à la lecture des comptes administratifs 2019, en communiquant toutes les précisions nécessaires à l'Assemblée ; lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT 2019	REPORT EXERCICE ANTERIEUR	PART AFFECTEE A l'INVESTIS.	RESULTAT DE CLOTURE	RESTE A REALISER	RESULTAT DEFINITIF
INVESTISSEMENT	275 912,70	584 877,58	308 964,88	-396 827,03	0.00	-87 862,15	0	-87 862,15
FONCTIONNEMENT	248 163,59	329 626,92	81 463,33	169 246,92	0.00	250 710,25	0	250 710,25
TOTAUX	524 076.29	914 504,50	390 428,21	-227 580,11	0.00	162 848,10		162 848,10

M. le Maire quitte la salle.

Après avoir demandé s'il était nécessaire d'apporter des explications supplémentaires, Monsieur Gérard BARUT soumet les comptes à l'adoption de l'Assemblée, par vote à main levée.

Le conseil après en avoir délibéré :

Pour : **9** voix ; Contre : ; Abstention :

-
- **Adopte** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019.

3. BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération 03/2020

Monsieur le Maire procède à la lecture des comptes administratifs 2019, en communiquant toutes les précisions nécessaires à l'Assemblée ; lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT - RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT 2019	REPORT EXERCICE ANTERIEUR	PART AFFECTEE A l'INVESTIS.	RESULTAT DE CLOTURE	RESTE A REALISER	RESULTAT DEFINITIF
INVESTISSEMENT	4 652,87	6 845,10	2 192,23	4 119,42	0.00	6 311,65	0.00	6 311,65
FONCTIONNEMENT	31 250,61	38 650,03	7 399,42	22 826,97	0.00	30 226,39	0.00	30 226,39
TOTAUX	35 903,48	45 495,13	9 591,65	26 679,88	0.00	36 538,04	0.00	36 538,04

Monsieur le Maire indique que la facture des travaux de la station (changement de la pompe de recirculation) sera payée sur le budget 2020 (environ 10 000 €)

C. CRAEN souligne que le redressement de la situation financière de ce budget a été poursuivi de façon à ce que l'on puisse réaliser des travaux sans avoir recours à l'emprunt.

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer sur les comptes qui viennent d'être présentés, M. le Maire quitte la salle.

Après avoir demandé s'il était nécessaire d'apporter des explications supplémentaires, Monsieur Gérard BARUT soumet les comptes à l'adoption de l'Assemblée, par vote à main levée.

Le conseil après en avoir délibéré :

Pour : 9 voix ; Contre : ; Abstention :

- **Adopte** le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2019.

Le compte de gestion du budget principal n'a pas pu être présenté aux Conseillers, la secrétaire de mairie explique qu'elle avait une différence entre le montant total des bordereaux titres et mandats avec la Trésorerie. Elle s'est rendue lundi 20 janvier en trésorerie auprès de Madame Isabelle LAUER, Trésorière Adjointe, afin de solutionner ce problème important. Le Compte de Gestion du budget principal sera soumis à l'approbation des élus lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

4. BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Délibération 04/2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil municipal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Après en avoir délibéré,

Pour :**10** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Déclare** que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Délibération 05/2020

Impression Fiche

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMMUNE LAJOUX

DELIBERATION DU **03 février 2020** **N° 2020-05**

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Marc RUBAT DU MERAC, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2019**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2019**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA **2018**	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE **2019**	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	**4 119.42 €**		**2 192.23 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**6 311.65 €**
				0.00 €		
FONCT	**22 826.97 €**	**0.00 €**	**7 399.42 €**	Recettes		**30 226.39 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	**30 226.39 €**
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**0.00 €**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0.00 €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	**30 226.39 €**
Total affecté au c/ 1068 :	**0.00 €**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002)	**0.00 €**

Fait à LAJOUX

Le 03/02/2020

Délibéré par Le conseil municipal

Le 03 février 2020

Le Maire, Jean-Marc RUBAT DU MERAC Cachet et signature	

Nombre de membres en exercice :	10
Présents :	8
Suffrages exprimés :	10
Abs :	0
Pour :	10
Contre :	0
Date de la convocation :	28 janvier 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/02/2020
et de la publication le 04/02/2020

Membres votants : Jean-Marc RUBAT DU MERAC, Philippe MERMET, Edwige MOREL, Jean-Marie PERROT, Catherine CRAEN, Gérard BARUT, Dominique LEGRAND, Thierry GRENARD

6. RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Délibération 06/2020

Par délibération en date du 25 février 2019, la Commune avait reconduit la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté pour palier éventuellement au manque de trésorerie pendant les travaux de mise en accessibilité de l'école et de la cantine.

T. GRENARD demande si nous votons à cette séance, le taux des taxes pour 2020. Une réunion de travail sera planifiée dans le courant du mois de février afin d'évoquer les prochains travaux à inscrire au budget.

Cette ligne de trésorerie avait pris effet le 1er mars 2019 pour se terminer le 29 février 2020.

La Caisse d'Epargne demande si la Commune souhaite ou non reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, dans les mêmes conditions contractuelles de mars 2019 ou bien clôturer cette ligne de trésorerie.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Pour : **10** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de **100 000 €** auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté, et dans les mêmes conditions financières que la précédente ligne de trésorerie souscrite en 2019
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire

7. SIDEC : FINANCEMENT GENERAL ET DEFINITIF DE L'OPERATION RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE LA POSTE

Délibération 07/2020

Vu ses délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celles du :

- 12 Mai 2016 confiant au SIDEC la réalisation de cette opération et approuvant la convention annexée rappelant les modalités et conditions d'intervention du SIDEC ;

VU le plan de financement initial du 20 novembre 2017 correspondant arrêté à la somme de 654 049.09 € TTC ;

Vu les procès-verbaux de réception des travaux constatant leur achèvement en conformité avec le projet arrêté par la commune ;

Vu le décompte général et définitif des dépenses réelles présenté par le SIDEC,
Soit 654 221.37 € TTC
Vu l'état récapitulatif du financement mis en place à ce jour soit 654 221.37 € TTC

MONTANT DU SOLDE DE 0.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10 voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

Approuve le décompte général et définitif des dépenses annexé à la présente délibération et prend acte du financement déjà réalisé,

Prend note que le financement est réalisé en totalité et que le solde de cette opération s'élève à 0 €.

Un plan de financement global sera adressé à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude pour clore cette affaire quand toutes les subventions seront versées.
Le F.C.T.V.A. attendu pour cette année, s'élèverait à environ 60 000 €.

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020

Délibération 08/2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu plusieurs demandes de subventions de différentes associations, à savoir :

Prévention Routière,
Enduro Jura VTT,
Association française des sclérosés en plaques,
Secours Populaire Français,
Sclérose en plaque – Massif Jurassien,
AFM Téléthon,
La ligue contre le cancer

E. MOREL souhaiterait que chaque année nous fassions un roulement dans les attributions de subvention. Elle souhaiterait également que l'on aide des associations locales et notamment Enduro VTT Jura car celle-ci est basée à Lajoux. Monsieur le Maire et G. BARUT estiment que cela ne correspond pas à un besoin vital contrairement à la banque alimentaire ou autres organismes choisis l'année dernière.

T. GRENARD signale que toutes les associations situées sur Lajoux bénéficient d'une aide matérielle, gratuité de la salle du Triolet, mise à disposition de l'agent communal et du tracteur)
P. MERMET demande qu'un courrier, à l'attention de Monsieur François BAILLY-MAITRE, soit rédigé, afin de lui faire part des remarques évoquées ci-dessus.
Après en avoir largement débattu, concernant l'attribution et sur le fait de verser ou non des subventions,
Monsieur le Maire propose d'attribuer aux mêmes associations pour cette année pour le même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 8 voix ; Contre : voix ; Abstention : 2 voix (E. MOREL et P. BRUBACHER)

- Décide de l'attribution pour l'exercice 2020 des subventions suivantes :

APEI : 150 €
Sclérose en plaque – Massif Jurassien : 150 €
Prodessa : 150 €
Banque alimentaire : 150 €

- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2020.

9. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COTE COUR POUR LA SAISON 2019/2020

Délibération 09/2020

M. le Maire rappelle la convention en place ces dernières années, avec la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté et l'association Côté Cour, pour la programmation de spectacles vivants pour jeune public. La commune en apportant une aide financière d'un montant de 340.00 € garantie un minimum de 34 places de spectacle « Côté Cour » aux enfants scolarisés à l'école élémentaire de Lajoux.

La Scène conventionnée Jeune Public de Franche-Comté Côté Cour a fait savoir par courrier reçu en date du 15 novembre 2019 qu'il convenait de renouveler la convention applicable pour l'année 2019-2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10 voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- Autorise M. le Maire à signer la convention précitée entre la commune et l'association « Côté Cour » pour la saison 2019/2020.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2020.

10. DIVERS

- Rapport des délégations et commissions :

- Point sur les dossiers d'urbanisme (pour rappel –donnée à l'affichage en mairie)

N° de dossier			
P.A. 039 274 19 H 0001	Permis d'aménager Lotissement « Sur la Roche »	EURL Les 3 A Monsieur Gilles ANDREY	En cours d'instruction
PC 039 274 20 H 0001	RICHARD VINATIER PIPOLO Carole	Extension	En cours d'instruction

P.A. 039 274 20 H 0001	Permis d'aménager Lotissement « Le Pré blanc »	Consorts BENOIT-JEANNIN	En cours d'instruction
DP 039 274 19 H 0015	SCI JERZASOL	Changement de menuiseries extérieures	Accordé le 20/12/2019

P. MERMET indique que la trans'jurassienne est annulée par manque de neige et que les organisateurs étaient intéressés pour faire une boucle par Lajoux. Il informe également l'assemblée qu'il a pris contact avec Mme RUIZ et celle-ci n'a pas autorisé le passage des pistes de ski, sur ses parcelles. Il retentera une négociation l'an prochain.

P. MERMET indique qu'il a participé à une réunion publique sur l'A.P.P.B « Grand Tétra » à Prémanon. Sur le site internet de la D.R.E.A.L. il y aura un power point qui présentera cet arrêté de protection du Biotope Grand Tétra.

Elections municipales : Tableau des tours de garde :
Chaque conseiller s'inscrit sur le créneau horaire souhaité.

Stationnement parking Lajoux dessus dit « Parking de la Baumette » : Conditions de délivrance des autorisations pour la saison 2020/2021 :
Monsieur le Maire fait un point sur les autorisations délivrées cette année par la Mairie (environ 48). Considérant qu'il n'y a que très peu de place sur le parking, les élus décident de revoir à la baisse le nombre d'autorisations délivrées par le secrétariat de mairie l'an prochain (35) et en espérant que toutes ne seront pas utilisées. Un courrier sera adressé aux détenteurs de « badges riverains ».

21 h 40 : départ de C. CRAEN et J.M. PERROT

Remerciements et Voeux : courrier de remerciement A.S.H.J. pour la Rubatée et Vœux BET Montagnon.

E. MOREL fait un bref retour sur les visites et statistiques du site internet : 1024 vues pour le Conseil Municipal et Comptes-Rendus. Les élus souhaite que le site soit suivi et alimenté régulièrement par la prochaine équipe municipale.

Séance levée à 21 h 50